Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 083-258301217-20261002-DCS2026_29-DE

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
N° DCS2026/29

	L'an deux mille vingt-six, le deux du mois d'octobre, à quatorze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances au Luc en Provence sous la présidence de M. Pierre BEDRANE. Date de convocation : 28/09/2026	
Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 3 Votants : 3 POUR : 3 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	**PRESENTS :**	**M. S. WICQUART *Commune des Mayons* M. P. BEDRANE, M. P. ICKE, *Commune du Luc en Provence***
	EXCUSES :	**Mme V. BERNARDINI, M. F. BRUN, Mme F. LEGRAIEN, Mme M. ARENAS, Mme C. AMRANE, M. L. PONTONE, M. M. MONDANI, M. L. POTHONIER, M. G. MIGNEREY**

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR L'EXERCICE 2026

Considérant que la séance du 28 septembre 2026 n'a pu avoir lieu en raison d'une absence de quorum, celle-ci a été reportée au 2 octobre 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération n°DCS2026/06 du 9 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 ;
VU la délibération n°DCS2026/13 du 29 juin 2026 approuvant l'affectation du résultat 2025 ;
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice pour acter les écritures et dotations liées aux amortissements des immobilisations ;

La décision modificative n°1 est présentée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
Ch012	64131-Personnel non titulaire	- 5 000.00 €	**Ch042**	777-Subventions d'investissement transférées	+25 806.00 €
Ch042	6811-Dotations aux amortissements	+30 806.00 €			
TOTAL :		**25 806.00 €**	**TOTAL :**		**25 806.00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
Ch040	13938-Autres fonds d'équipement transférables	+25 806.00 €	**Ch040**	2804132-Subventions Département	+25 806.00 €
	2181-Installations générales aménagements divers	+5 000.00 €		28128-Autres agencements aménagements	+5 000.00 €
TOTAL :		**30 806.00 €**	**TOTAL :**		**30 806.00 €**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 083-258301217-20261002-DCS2026_29-DE

LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 sur l'exercice 2026, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
POUR COPIE CONFORME.

Le Président,

M. Pierre BEDRANE

Le secrétaire de séance, M. Serge WICQUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen », accessible sur le site internet www.telerecours.fr